

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE
UFR des Sciences Humaines et Sociales
Année universitaire 2024-2025**

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, et notamment les articles D613-38 à D613-50,

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université Bourgogne Europe le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission pédagogique chargée d'étudier les demandes de validation des acquis pour l'accès à la **deuxième année du Master mention Psychologie parcours Psychologie cognitive et ergonomie cognitive des apprentissages et de la formation (PSYCOEF)** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2024-2025 :

Présidente :

Véronique DRAI-ZERBIB, responsable pédagogique M2 PSYCOEF, PR en Psychologie cognitive

Membres :

Emmanuel BIGAND, PR en Psychologie cognitive
Patrick BONIN, PR en Psychologie cognitive
James SCHMIDT, PR en Psychologie cognitive

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR des Sciences humaines et Sociales est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR des Sciences Humaines et Sociales et sur le site internet de l'UFR des Sciences Humaines et Sociales.

Fait à DIJON, le 17 avril 2025.

Hervé MOUILLEBOUCHE
Le Doyen
de l'UFR Sciences Humaines